

Délibération du Comité syndical N° 950-03-23



Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 8
Absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars à seize heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoit, VIET Claude

Etaient excusés : HAMON Stéphane, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, MOREL Martine (Codev)

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas

Secrétaire de séance : ROLLAND Benoît

Date des convocations : 22 février 2023

Exposé des motifs

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Situation du compte de gestion :

	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Total dépenses fonctionnement	177 004,00 €	165 426,33 €	93%
Total recettes fonctionnement	177 004,00 €	139 009,28 €	79%
Résultat 2022		- 26 417,05 €	
Résultat antérieur 2021		55 212,45 €	
Résultats de clôture 2022		28 795,40 €	
	BP 2022	CA 2022	% réalisé
Total dépenses investissement	144 679,00 €	35 122,00 €	24%
Total recettes investissement	144 679,00 €	31 659,94 €	22%
Résultat 2022		- 3 462,06 €	
Résultat antérieur 2021		113 018,59 €	
Résultats de clôture 2022		109 556,53 €	

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer.

Après s'être assurée que Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les comptes de gestion et comptes financiers 2022, gérés par Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy, présente des résultats identiques à ceux de la comptabilité administrative pour le budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

⇒ **Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :**

- **De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part**
- **D'adopter le compte de gestion 2022 pour le budget principal**
- **D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération**

Fait à Pontivy,
Le 2 mars 2023
Le Président,
Claude VIET



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**